



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Réunion préparatoire à la période estivale 2021  
24 juin 2021**

# ORDRE DU JOUR

- Introduction par Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé
  - Propos liminaires : Mr SALOMON (DGS)
  - Présentation des prévisions météorologiques : Mme DEBAR (MF)
  - Les modalités de suivi sanitaire et les actions de communication : Mme CHENE (SpF)
  - La mobilisation du secteur sanitaire : Mmes JULIENNE et HEGOBURU (DGOS)
  - La mobilisation du secteur médico-social et social : Mme LASSERE (DGCS)
  - Focus sur les personnes à la rue, hébergées, vivant en squats ou en bidonvilles : Mr MATHIEU (DIHAL)
  - La gestion par les acteurs territoriaux : Mr BLANC (DGSCGC/BPERE), et Mme RANGER (préfecture du Puy-de-Dôme)
  - Le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire : Mme COLLE (DGS) et Mme CHENE (SpF)
  - Tour de table des acteurs
-

# INTRODUCTION

**Monsieur LE MINISTRE**

---

# PROPOS LIMINAIRES

**Monsieur SALOMON (DGS)**

---

# PREVISIONS METEOROLOGIQUES

**Madame DEBAR (MF)**

---

# Réunion préparatoire à la période estivale 2021

## Présentation des prévisions météorologiques

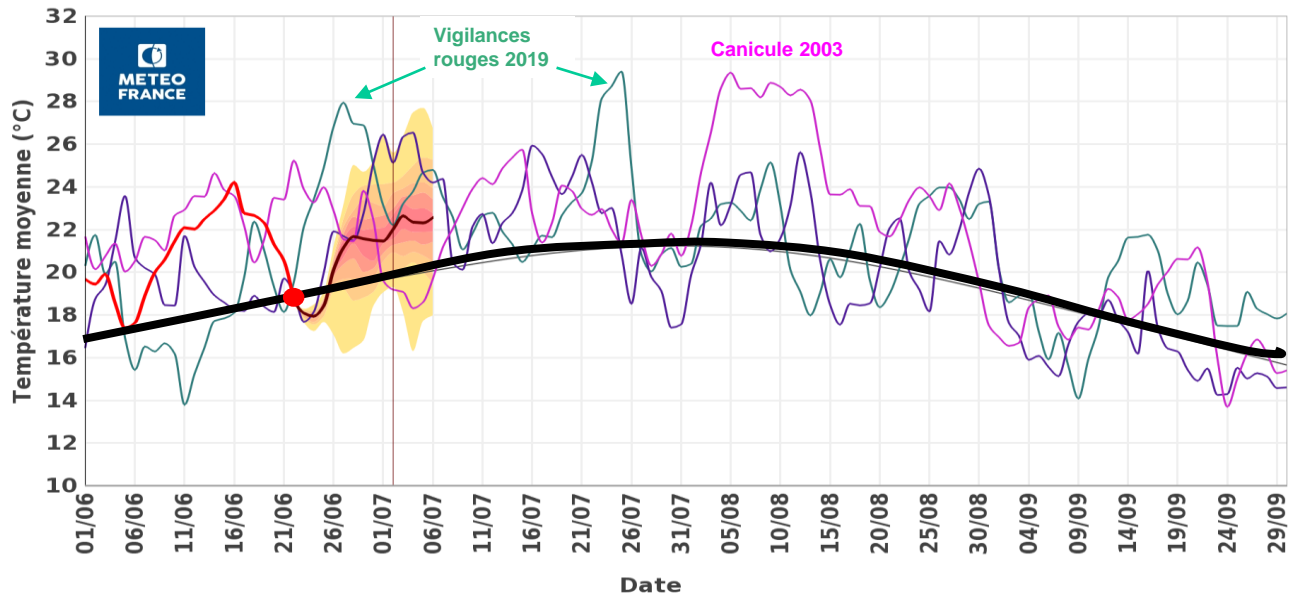
Anne Debar, Directrice générale adjointe, Météo-France,

---

# Après une première vague de chaleur précoce, net rafraîchissement avant une lente remontée des températures jusqu'en première semaine de juillet

## Température moyenne en France : Eté 2021

Observations et prévision d'ensemble du CEPMMT du 23/06/2021 à 00 UTC



Température moyenne quotidienne observée

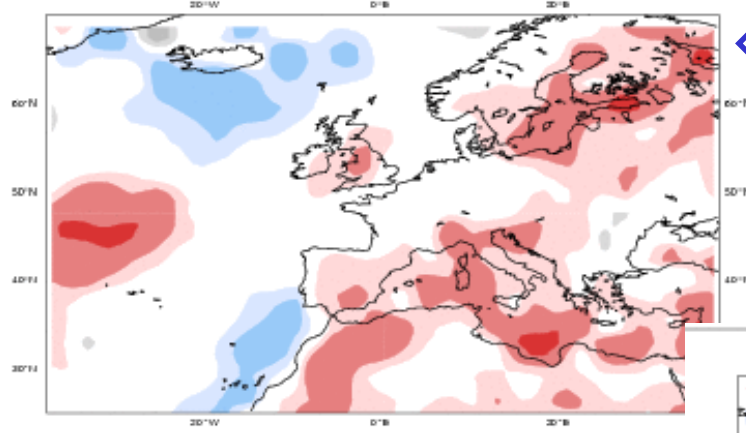
- Eté en cours
- 2003
- 2015
- 2019

Distribution quotidienne des  
températures moyennes prévues

- Moyenne de référence 1981-2010
- | Prévisions à 10 jours

## Poursuite d'une lente remontée des chaleurs au cours des 2 semaines suivantes

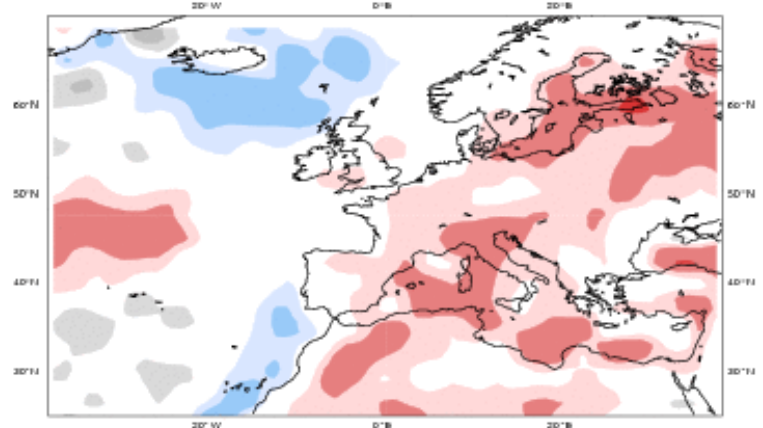
semaine du 05/07/2021 au 11/07/2021



← Semaine du 5 au 11 juillet :  
pas de scenario privilégié

Semaine du 12 au 18 juillet :  
possible anomalie chaude sur la France

↓  
semaine du 12/07/2021 au 18/07/2021



Prevision mensuelle du 21/06/2021

T2m : Probabilité de se trouver dans le tercile...

...sup = rouge, median = gris, inf = bleu

— plages colorées a 50, 60, 80 et 100% —

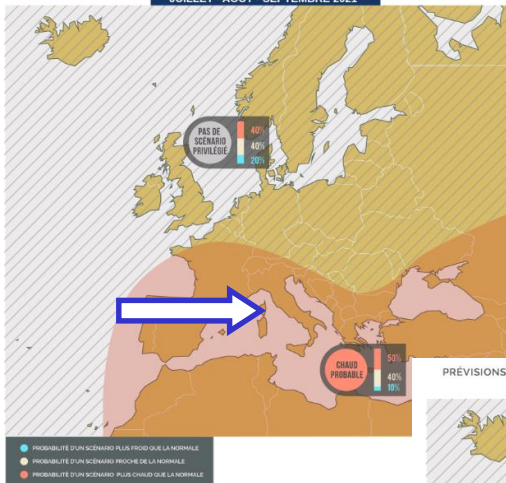


# Éléments de prévision à échéance saisonnière (juillet-août-septembre)

<http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/la-prevision-saisonniere>

PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE TEMPÉRATURES POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2021



## Température

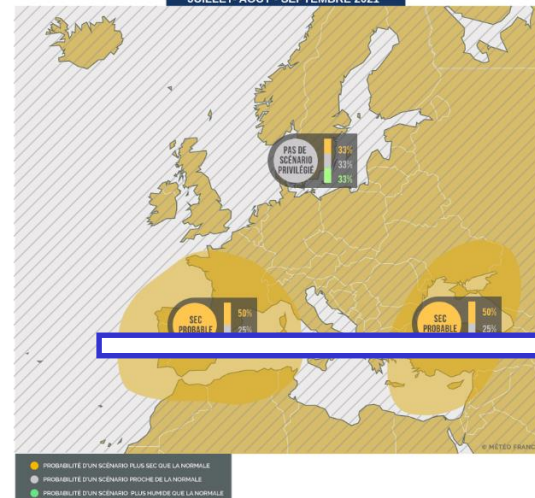
**Sur les trois quarts de la France (sud, ouest et est), le trimestre prochain devrait être plus chaud que la normale**

## Précipitations

**Sur les trois quarts de la France (sud, ouest et est), le trimestre prochain devrait être plus sec que la normale**

PRÉVISIONS SAISONNIÈRES PROBABILISTES DE PRÉCIPITATIONS POUR LE TRIMESTRE PROCHAIN

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2021



# **DISPOSITIF DE SUIVI SANITAIRE**

**Madame CHENE (SpF)**

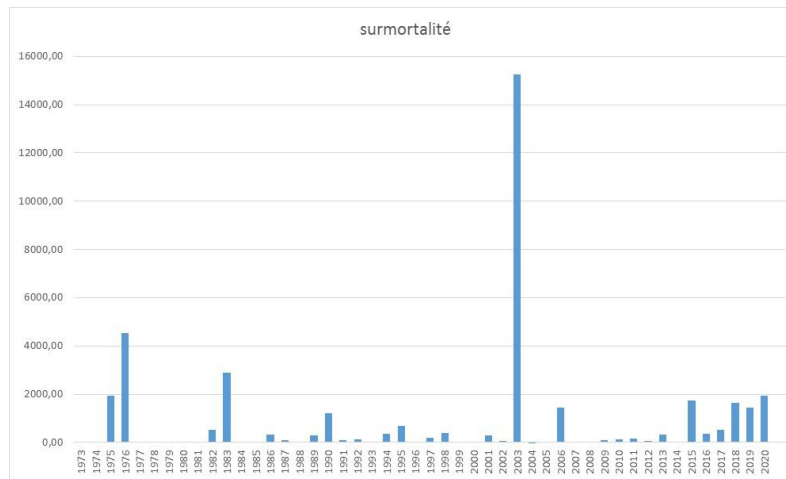
---

# LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE SANITAIRE

24 juin 2021

# CANICULES : ÉVÈNEMENTS EXTRÊMES AVEC UN IMPACT SANITAIRE IMPORTANT

- Plus de 39 000 décès en excès observés pendant les canicules depuis 1970
- Un seul évènement peut avoir un impact majeur (2003)
  - 15 257 décès en excès
  - Aucun évènement comparable en termes d'exposition et d'impacts



- Un impact en augmentation malgré les efforts de prévention et d'alerte
  - Plus de 9 900 décès depuis la mise en place du plan canicule en 2004
  - 78 % de l'impact observé entre 2015 - 2020
  - L'été 2020 est marqué par l'impact le plus important depuis 2004 (1 920 décès en excès, impact dès 45 ans, région Hauts-de-France particulièrement impactée et peu habituée à la chaleur)

- **Dès le passage en vigilance orange canicule d'un département**
- **Surveillance de la morbidité**
  - Passages aux urgences et hospitalisations suite à un passage aux urgences
  - Consultations SOS médecins
  - Un indicateur composite : iCanicule = Hyperthermie / coup de chaleur, déshydratation et hyponatrémie
  - Nombre de passages (SAU) ou consultations (SOS Médecins) et part de l'activité caniculaire dans l'activité totale
- **Remontée quotidienne**
  - Cellule régionale → ARS (en jours ouvrés)
  - Analyse « supra-régionale » (somme des régions impactées) → DGS (tous les jours, en vigilance orange)
- **Remontée des accidents du travail mortels en lien possible avec la chaleur « au fil de l'eau » par la DGT**
- **Synthèse hebdomadaire : Point épidémiologique**
  - Synthèse météo
  - Synthèse sanitaire « supra-régionale »
  - Synthèse sanitaire de chaque région concernée par la vigilance orange
  - Mesures de com/prévention



**Le point épidémio**

Santé  
publique  
France

**CANICULE ET SANTÉ**  
Synthèse nationale  
Point du 16/06/2020

**Points clés**

- Une vague de chaleur a débuté le 15/06, dans la moitié Nord-France à partir de 22 départements en vigilance orange. À partir du 16/06, plusieurs départements ont été placés en vigilance orange dans l'après-midi et en vigilance orange dès 7 heures. Les vigilances orange ont été levées le 17/06, et l'ensemble des vigilances orange le 18/06.
- Les mesures aux centres de soins (urgence et SOS médecins) pour des cas liés à la chaleur ont augmenté entre le 16/06 et le 18/06 pour toutes les classes d'âge, atteignant 130 % de l'activité des urgences et 175 % de l'activité des SOS médecins. 1 100 consultations ont été prises en compte dans le cadre du plan national de gestion des vagues de chaleur Canicule.
- Depuis le 16/06, les mesures aux centres de soins liés à la chaleur sont en hausse. Le 17/06, le nombre mesuré les centres de soins a été de 1 000 consultations SOS médecins pour des cas liés à la chaleur et de 100 consultations. Plus de la moitié des passages aux urgences pour des cas liés à la chaleur ont été achetés d'une hospitalisation, et 23 personnes ont été hospitalisées en soins intensifs et réanimés.
- Aucun accident de travail mortel n'a été notifié à Santé publique France.
- Les décès attribués à la chaleur ont été de 10 décès en un total pour le week-end. Il est important de noter en plus les mesures de population recommandées par le plan national de gestion des vagues de chaleur.

Ces données de météorologie concernant les indicateurs canic, les modalités de surveillance et les mesures de prévention sont issues de Santé publique France, sont présentées dans <https://www.santepubliquefrance.fr/fr/point-epidemiologique>

**Situation météorologique**

La vague de chaleur a commencé le 15/06, dans la moitié Nord-France à partir de 22 départements en vigilance orange. À partir de 7 heures, 34 départements ont été placés en vigilance orange dans l'après-midi. Régions concernées : Rhône-Alpes, Grand-Est, Occitanie, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire, Île-de-France et Hauts-de-France. L'ensemble du 17/06 : L'ensemble des 21 régions de la France, Hauts-de-France et Normandie ont été placés en vigilance orange (Figure 1). La vigilance orange a été levée le 17/06 dans les départements normandie, et le 17/06 à 10h dans les départements d'Ile-de-France et Hauts-de-France. L'ensemble des vigilances orange levées ont été levées le 17/06 à 10h.

Le pic d'une vague de chaleur a débuté et débute continuellement par des températures nocturnes très élevées. Au niveau national, selon Santé publique France, cette vague de chaleur est associée à une mortalité accrue entre le 16/06 et le 18/06. Elle se superpose à la canicule de 2015 dans les Hauts-de-France, et est en lien avec la canicule la plus sévère depuis 2003 en Île-de-France et en Normandie.

© Santé publique France 2020. Tous droits réservés. Dernière mise à jour : 16/06/2020.

- Réalisé en fin de période estivale
- Synthèse de l'ensemble de l'été
  - Exposition de la population aux vagues de chaleur
  - Morbidité (hors et pendant les vagues de chaleur)
  - Surmortalité pendant les vagues de chaleur
  - Accidents du travail mortels en lien possible avec la chaleur
  - Mesures de prévention / communication
- Estimation de la surmortalité
  - Calcul d'un excès de décès pendant les vagues de chaleur
  - Pas d'attribution directe à la vague de chaleur
  - Nécessite 1 mois de consolidation (données Insee, « toutes causes »)
  - Impossibilité d'utiliser la certification électronique (couverture trop faible, notamment pour les décès à domicile)
- Bilan national et régionaux



## CANICULE ET SANTÉ

### SOMMAIRE

Introduction // Points clés // Exposition de la population aux vagues de chaleur // Une exposition aux vagues de chaleur hétérogène sur le territoire // Intensification de l'exposition aux vagues de chaleur // 3 grandes canicules // Morbidité // Mortalité en population générale // 5 Mortalité chez les travailleurs // Mesures de prévention // Conclusion // Sources des données, renseignements, contacts de rédaction //

### INTRODUCTION

Dans le cadre du Plan national canicule (PNC), qui s'étend chaque année du 1er juin au 15 septembre, Santé publique France collabore avec Météo-France afin d'anticiper la survenue de vagues de chaleur, d'élaborer une prévention renforcée (niveau orange et rouge de la vigilance canicule), et surveille les données sanitaires de morbidité aux soins d'urgence et de mortalité (population générale et travailleurs) afin d'évaluer l'impact de ces épisodes. L'Agence met également en place des actions de communication (messagerie de dépistage, affichage, spots radio et radio, information et messages sur son site internet).

Ce bulletin de santé publique dresse le bilan épidémiologique et sanitaire national des vagues de chaleur de la période de surveillance estivale 2020, et des actions de prévention/communication mises en œuvre par l'Agence. Par ailleurs, pour chaque Région de France métropolitaine, un bulletin spécifique est également disponible sur le site Internet de Santé publique France.

Des éléments de méthode concernant les indicateurs suivis, les modalités de surveillance et les mesures de prévention mises en œuvre par Santé publique France, sont présentés dans [un document complémentaire](#).

L'été 2020 s'est déroulé dans un contexte particulier, à la fois sur le plan sanitaire avec l'épidémie de Covid-19 mais également sur le plan climatique. En effet, selon Météo France, les 10 mois qui ont suivi juin 2019 se sont caractérisés par des températures mensuelles plus élevées que les moyennes enregistrées entre 1981-2010. La période janvier-octobre 2020 est la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle nationale depuis le début des mesures météorologiques en 1900.

### POINTS CLÉS

- L'été 2020 a été marqué par 3 vagues de chaleur dont une particulièrement sévère dans le Nord de la France. Les départements impactés par au moins une vague de chaleur représentent plus de 90 régions de France, soit 77 % de la population métropolitaine.
- Ces 3 vagues de chaleur ont eu des impacts sanitaires notables sur l'ensemble de la population exposée, qu'il s'agisse des plus âgés comme des plus jeunes.
  - 1 204 décès en excès (+ 18 %) ont été observés lors des périodes de dégellement des neiges d'hiver dans les départements concernés. Si la vague d'été de plus de 75 ans est la plus chaude (+ 171 décès en excès), une augmentation de la mortalité totale a été observée dès 45 ans dans les 20 départements les plus chauds (+ 100 décès en excès par 100 000 habitants).
  - 1 008 décès en excès ont été observés dans les 10 départements placés en vigilance rouge pendant 5 jours. La surmortalité totale observée dans ces départements est estimée à 100 personnes de plus que les autres départements touchés.
  - Les décès aux moins de 60 ans surviennent tout d'abord pour l'indicateur sanitaire suivi dans le cadre du PNC (Canicule, regroupant hypertensions, déshydratations et hypotensions). Les trois vagues de chaleur concernent 15 % des passages aux urgences pour un motif initial l'indicateur Canicule (+ 2 300 passages) et 21 % des consultations (200 visites) en COU consultations de 1ère. Les hypertensions ont particulièrement augmenté durant les vagues de chaleur, touchant l'ensemble des classes d'âge.
- 21 départements ont été touchés au moins par une période de canicule de 1 jour, dont 10 vagues durant les vagues de chaleur.
- 21 départements ont également participé l'impact de la chaleur en ayant des périodes de canicule et confortant ainsi la nécessité d'une prévention adaptée à l'ensemble de la population, notamment lors de vagues rouges canicule.
- Sur les réseaux professionnels et auprès des 10 vagues de chaleur, une campagne en direct sur l'épidémie de Covid-19 ne peut réduire à elle seule la surmortalité observée dans les zones touchées par les vagues de chaleur, même si l'épidémie de Covid-19 ne constitue la surmortalité de certains départements.
- L'été 2020 a reculé dans la continuité des 6 dernières années, au cours desquelles une intensification de l'exposition aux vagues de chaleur a été observée. Le bulletin sur une augmentation des impacts sanitaires associés. L'été 2020 est celui qui présente l'impact sanitaire le plus important depuis la mise en place du plan national canicule en 2004, juste devant les été 2015, 2018 et 2019.
- Une évaluation de la mise en œuvre du plan national canicule et plus particulièrement des mesures de gestion mises en œuvre pendant l'été 2020 au cours des vagues rouges et orange permettra, en complément de l'analyse d'autres facteurs tels que la persistance et la prévention du risque canicule dans un contexte épidémiologique et plus particulièrement des mesures de gestion mises en œuvre pendant l'été 2020 au cours des vagues rouges et orange permettront, en complément de l'analyse d'autres facteurs tels que la persistance et la prévention du risque canicule dans un contexte épidémiologique et plus particulièrement des mesures de gestion mises en œuvre pendant l'été 2020 au cours des vagues rouges et orange, d'apporter les éléments de compréhension indispensables pour mieux interpréter les impacts sanitaires observés.

- **Populations vulnérables similaires**
  - Les plus âgés
  - Présentant des comorbidités (cardio-vasculaires, respiratoires)
- **La vulnérabilité d'un département au Covid-19 comme facteur aggravant**
  - Analyse sur la base des indicateurs épidémiologiques et l'analyse de risque faite par les cellules régionales
- **Ajout d'un indicateur dans la surveillance**
  - Enjeu de saturation des services de réanimation dans le contexte Covid
  - Suivi du nombre de personnes hospitalisées en soins intensifs ou réanimation suite à un passage aux urgences pour iCanicule
- **L'interprétation des indicateurs doit être faite avec prudence**
  - Les recours aux soins d'urgence ont diminué en 2020
  - Difficulté de faire la part Covid / vague de chaleur notamment pour le calcul de la surmortalité
  - Importance des indicateurs météorologiques dans la prise de décision

# LA MOBILISATION DU SECTEUR SANITAIRE

**Madame JULIENNE (DGOS)**

---



# Rester mobilisés pour garantir aux patients des prises en charge sécurisées

- En ville
    - Veiller à ce que la PDSA soit opérationnelle pour limiter les recours aux urgences hospitalières
    - Développer les relations avec les ES pour favoriser l'hospitalisation directe des personnes âgées et des personnes fragiles
    - Maintenir une surveillance pro-active des patients fragiles et des personnes âgées
  - Au niveau des SAMU – Centre 15
  - Dans les établissements de santé et notamment aux urgences
    - Permettre aux professionnels de prendre des congés
    - Veiller à ce que les fermetures estivales soient cohérentes à l'échelle d'un territoire facilement réversibles
    - S'assurer que la fermeture des lits soit en cohérence avec les besoins de prise en charge, intégrant notamment les activités reprogrammées dans le contexte Covid
    - Organiser la mise en œuvre des mesures «canicule » classiques
-

# Une organisation pour la période estivale qui doit favoriser la fluidité des prises en charge

- Favoriser les admissions directes des plus fragiles, notamment des personnes âgées dans les unités de gériatrie aigue
  - Poursuivre l'offre de consultations par télé-médecine
  - Veiller à favoriser les échanges ville/hôpital et hôpital/médico-social
  - Maintenir autant que faire se peut les dispositifs mis en place comme les appuis des équipes mobiles de gériatrie, les hotlines
-

# LA MOBILISATION DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL

**Madame LASSERE (DGCS)**

---

## **Organisation du secteur social et médico-social : capitaliser sur les mesures mises en place pendant la crise épidémique pour répondre à 4 priorités**

### **1. Mobiliser des renforts en personnels en établissements et services**

- **Utilisation des plateformes régionales ou de renforts RH** qui permettent, face à une reprise de l'épidémie ou de canicule :
  - de recenser en temps réel tous les types de renforts ;
  - d'assurer la mise en relation des profils ;
  - et de mobiliser l'ensemble des viviers nationaux en cas de nécessité.
- **Formation des personnels temporaires aux gestes d'hygiène, gestes barrières, protocoles mis en place dans les structures dès leur prise de fonction**

## 2. Adapter l'organisation en établissement à l'évolution de la situation épidémiologique

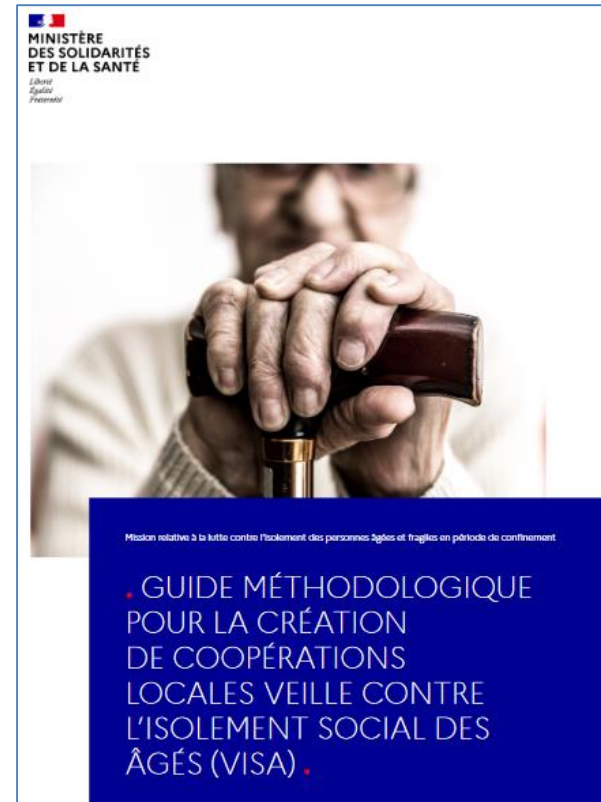
- **Application des consignes relatives à la climatisation en période de pandémie covid 19**
- **Préparation d'un stock de brumisateurs ou de mesures alternatives permettant le rafraîchissement des résidents**
- **Retour à la « vie normale » dans les établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées » (nouveau protocole à venir) → rendu possible par la vaccination des résidents et des professionnels qui est à poursuivre**

### **3. Maintenir durant l'été des dispositifs d'appui sanitaire au secteur médico-social mis en place pendant la crise Covid-19**

- **l'astreinte personnes âgées gériatrique : hotlines et appui des équipes mobiles de gériatrie**
- **l'appui des équipes mobiles d'hygiène, des ARS et des CPIas**
- **l'astreinte soins palliatifs**
- **la télé-médecine**
- **la mobilisation renforcée de l'HAD en établissements médico-sociaux**
- **la mise à disposition de plateformes de soutien psychologique aux professionnels de santé et de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 en soutien des ESSMS**

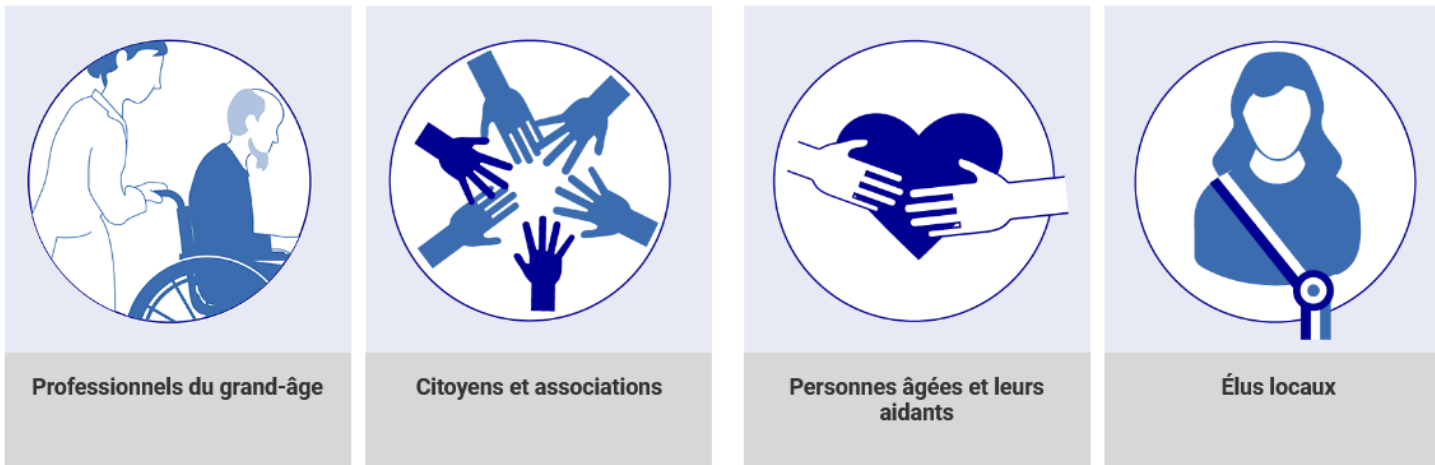
#### 4. Lutter contre l'isolement à domicile

- **Activation des registres communaux et accompagnement renforcé par les communes avec mise en place d'un accès quotidien aux salles rafraîchies et organisation de navettes de transport**
- **Appui aux professionnels, élus et collectivités :**  
guide méthodologique d'aide à la mise en place de cellule de veille de lutte contre l'isolement



## Rompre l'isolement des personnes âgées

Ce portail a vocation à recenser l'ensemble des actions et outils libres d'accès et disponibles sur l'ensemble du territoire pour aider à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Professionnels du grand âge, citoyens et associations, personnes âgées, proches aidants et élus locaux trouveront des ressources pour les accompagner dans la recherche de solutions adaptées et de proximité. Ce portail est le vôtre : nous vous invitons à faire remonter vos initiatives participant de cette mobilisation nationale à l'égard des plus âgés d'entre nous.



<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/rompre-isolement-aines/>



# **Focus sur les personnes à la rue, hébergées, vivant en squats ou en bidonvilles**

**Monsieur MATHIEU (DIHAL)**

---

## Des populations sans domicile particulièrement vulnérables

### Populations vulnérables

- **Personnes à la rue**
- **Personnes hébergées** à l'hôtel, en CHU, CHRS, FTM, etc.
- **Personnes vivants en squats, campements ou bidonvilles**
- **Gens du voyage** en aires d'accueil, terrains privés ou stationnement illicite

### Difficultés et points de vigilance

- **Accès plus limité aux commodités** (points d'eau, douches, ...)
- **Problèmes de santé, d'addiction, et d'isolement** aggravant la vulnérabilité des personnes face aux vagues de chaleur
- **Difficultés des personnes à s'informer et agir** : méconnaissance et appropriation limitée des messages de prévention, éloignement des dispositifs de droit commun
- **Capacité de mobilisation des bénévoles** plus limitée pendant l'été

## Un parc d'hébergement à un niveau historique (200 000 places) qui facilitera la protection des personnes vulnérables cet été

- Cette année, pour la première fois, **les places d'hébergement d'urgence ouvertes pendant l'hiver seront maintenues**, à hauteur de 200 000 places jusqu'à fin mars 2022. Elles permettront la protection pendant l'été **des personnes vulnérables sans domicile**
- **En cas de vigilance rouge canicule, il est recommandé aux Préfets d'ouvrir des places d'urgence exceptionnelles** (cf. guide Orsec)
- **Pour s'assurer de la bonne gestion des vagues de chaleur dans les centres d'hébergement, une fiche ORSEC dédiée à été élaborée et diffusée aux responsables des structures avec des consignes précises** : mettre à disposition des systèmes de rafraichissement de l'air, diffuser les recommandations sanitaires aux personnes accueillies, ...

## **Des mesures spécifiques pour les personnes à la rue seront mises en œuvre par les préfets, en cas de fortes chaleurs**

*(Cf. guide Orsec)*

### ➤ **Intensifier les activités de veille sociale :**

- Augmentation de la fréquence, de la durée des maraudes, extension des horaires d'ouverture des accueils de jour et renforcement de leur capacité d'accueil, etc.

### ➤ **Faciliter l'accès aux points d'eau :**

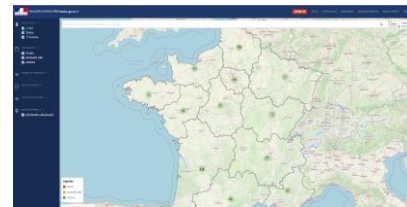
- mise à disposition de citernes d'eau, distribution d'eau/de brumisateurs, ouverture des bains douches, ouverture de lieux rafraîchis, raccordements en urgence, etc.

# Une vigilance particulière est organisée pour les populations vivant en bidonvilles


- Les sites concernés par l'absence d'accès à l'eau sont recensés sur la plateforme numérique Résorption-bidonvilles

Aujourd'hui, **145 sites** sur 425 ne disposent pas d'un accès à l'eau, soit près de 35% des sites recensés sur la plateforme Résorption-bidonvilles. Sur ces 145 sites vivent **6322 personnes**

- Il est demandé aux maires et préfets de veiller à assurer l'accès à l'eau dans les bidonvilles : raccordement d'urgence à l'eau potable, distribution de bouteilles d'eau, aménagement ponctuel de zones d'ombre
- L'opérateur Solidarités International peut être éventuellement mobilisé (Nord, Loire-Atlantique, Seine-Saint-Denis, Haute-Garonne, Val-de-Marne, Gironde)



## France métropolitaine


 6322 personnes  
 145 sites  
 40 site(s) avec une procédure judiciaire

Filtrer par

Type de sites ▼ Nombre de personnes (2) ▼ Origines ▼ Conditions de vie (1) ▲ Procédure judiciaire ▼

### Route de Galice Aix-en-Provence

 Terrain 39   
 Existe depuis  Union européenne  
 1 an et 6 mois

X/? eau   
 X/? toilettes  
 X/? électricité  
 X/? évac. des déchets  
 X/? pres. de nuisibles  
 ? X/? prev. incendie  
 ?  
 Effacer




Décision rendue le  
 7/08/2020

Dernière actualisation il y a 3 mois

### 2 Rue de Charenton Alfortville

 Immeuble bâti 10   
 Existe depuis Origine : inconnu  
 1 an et 1 mois

? eau  
 ? toilettes  
 ? électricité  
 ? évac. des déchets  
 ? pres. de nuisibles  
 ? prev. incendie

 Décision rendue le  
 24/11/2020  
 Contentieux  
 Concours de la force  
 publique non  
 demandé

# Un reporting permet de s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures

- Un relevé de situation sur les actions réalisées est transmis quotidiennement par les services déconcentrés en cas de vigilance orange ou rouge sur un département

Région	Département	N° de département	Niveau d'alerte	Date d'activation du niveau d'alerte (SSP/RSR/RS)	Accès à l'eau			Maraudes				Accueils de jour			Autres mesures mises en œuvre concernant			Commentaires / Points d'alerte	
					Mise en place de plans de distribution d'eau ?	Précises (public ciblé, acteurs mobilisés, etc.) :	Autres mesures (distribution de bromures, communication, mesures de raccordement ou urgence d'une aire d'accueil, etc.)	Renforcement des équipes de maraudes ?	Si oui, précises :	Elargissement des horaires ?	Si oui, précises :	Autres mesures (aménagement des itinéraires, courrier aux professionnels, communication auprès du public, etc.)	Elargissement des horaires ?	Si oui, précises (horaires, accueil de jour, cantine, etc.) :	Autres mesures (renforcement des capacités, plans de secours, services de soutien, etc.)	Les structures d'hébergement (MTE, GRS, CHU, FTM, etc.)	Les équipes de soutien et complément		Les zones de voyage

- Une enquête a été lancée auprès des opérateurs (retour attendu au 30/06). Elle permettra de s'assurer de la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion des vagues de chaleur de cet été dans les structures d'hébergement et dans le cadre des maraudes

# **LA GESTION PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX**

**Monsieur BLANC (DGSCGS)**

---



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# GUIDE ORSEC DEPARTEMENTAL

## Gestion sanitaire des vagues de chaleur

Déclinaison territoriale arrêtée par chaque préfet

*(ex plan départemental gestion d'une canicule désormais intégré à ORSEC)*

- **Doctrine** : Préparation concertée, mobilisation des acteurs, adaptation des mesures à la durée et à l'intensité, information et alerte des populations...
- **Fiches opérationnelles** de description des missions pour chaque acteur : maires, conseil départemental, E.S., E.M.S., accueil des mineurs, hébergement...



# **GUIDE COMMUNAL**

## **Faire face aux vagues de chaleur avec le plan communal de sauvegarde**

### **Recommandations aux maires et bonnes pratiques**

Mis à disposition des maires par les préfetures de département

Issu de retour d'expérience des territoires

- Suivi du registre communal des personnes vulnérables
- Mise en œuvre du registre : appels, actions à domicile, transport vers les lieux rafraîchis
- Gestion des écoles et des crèches
- Mesures collectives (lieux et espaces rafraîchis)



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Gestion sanitaire des vagues de chaleur départementale et communale

## Mesures applicables en vigilance rouge ALERTE CANICULE EXTREME

Toute la population est directement impactée

- Renforcement général des mesures ALERTE CANICULE (vigilance orange) : restrictions d'activités (travailleurs), accès démultiplié aux lieux rafraîchis, moyens collectifs de rafraîchissement en ville, suivi et actions auprès des personnes vulnérables (mises à l'abri)...
- Fermeture des écoles ou accueil des mineurs non adaptées aux conditions, report ou annulation de rassemblements ou de compétitions sportives... *Fiches opérationnelles à disposition des préfets et des maires*



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le dispositif ORSEC départemental  
Gestion sanitaire des vagues de chaleur  
mis en place par la préfecture du PUY-DE-DÔME**

**Madame RANGER**

# Le dispositif ORSEC départemental

## Gestion sanitaire des vagues de chaleur

Intervention du Service Interministériel de Défense et Protection Civiles (SIDPC)  
Préfecture du Puy-de-Dôme – Cabinet – Direction des sécurités



### → 3 GRANDES PHASES :

- PREPARATION/DEBUT DE LA VEILLE SAISONNIERE
- SITUATION DE GESTION
- LEVEE D'ALERTE/RETOUR D'EXPERIENCE

### 1ère phase : LA PREPARATION

- ▶ Rédaction par le SIDPC d'une nouvelle disposition spécifique « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » en collaboration avec les principaux acteurs locaux : ARS, DDETS, Météo France, Conseil départemental, IA-DASEN et SDIS
- ▶ Sensibilisation des acteurs locaux :
  - circulaire aux maires sur les enjeux du nouveau plan de gestion sanitaire et rappel de ses missions, diffusion du nouveau guide de recommandations et bonnes pratiques
  - réunion en préfecture des acteurs, en invitant si possible les représentants départementaux de l'AMF et de l'AMR



# Le dispositif ORSEC départemental

## Gestion sanitaire des vagues de chaleur

### 1ère phase : LA PREPARATION / DEBUT DE LA VEILLE SAISONNIERE

- ▶ Veille journalière des indicateurs biométéorologiques + carte météo 2 fois par jour
  - ▶ Analyse locale par webconférence ou point téléphonique avec le centre départemental de Météo France
- 

### → 2ème phase : SITUATION DE GESTION DE LA VAGUE DE CHALEUR (niveau 3 ORANGE ou 4 ROUGE)

- ▶ Diffusion de l'alerte météorologique et de la décision d'activation du plan départemental de gestion des vagues de chaleur via automate d'appel aux acteurs ORSEC (Services de l'État, grandes entreprises -sites SEVESO, gestionnaires autoroutiers ou de réseaux – aux médias, aux Maires du département et aux campings du département ;
  - Renforcement des mesures de communications sur le site internet, sur les réseaux sociaux ;
  - Mise en place de conférences téléphoniques opérationnelles 1 à 2 fois par jour, activation du COD si besoin avec les acteurs locaux : ARS, DDETS, Météo France, Conseil départemental, DASEN, SDIS, forces de l'ordre, ENEDIS, DDPP pour la diffusion de consignes et le retour de terrains ;
  - Suivi de l'activité des opérateurs funéraires ;
-

## Le dispositif ORSEC départemental Gestion sanitaire des vagues de chaleur

### → 2ème phase : SITUATION DE GESTION DE LA VAGUE DE CHALEUR (niveau 3 ORANGE ou 4 ROUGE)

- Synthèse de l'activité opérationnelle et du suivi de l'état de la situation dans le Portail ORSEC via la main courante et le formulaire journalier ;
  - ▶ Recours au monde associatif auprès des démunis via la DDETS
  - ▶ Mobilisation et coordination de l'ensemble des partenaires ou acteurs dans tous les domaines pour l'adaptation de leurs actions, notamment :
    - services publics : élargissement des horaires d'accès ou gratuité d'accès (équipements ou parcs communautaires), restriction des horaires d'ouverture ou fermeture (écoles) ...
    - organisateurs de manifestation : demande de décaler les rencontres sportives, interdiction éventuellement des grands rassemblements, les sorties scolaires ...
    - chantiers : interdiction temporaire éventuelle des grands chantiers,
    - eau potable / électricité : gestion des phénomènes de sécheresse et de pénuries sur le réseau d'adduction d'eau ou de panne sur le réseau électrique
    - permanence des soins : mise en œuvre des plans blanc ou bleu.

### → 3ème phase : LEVEE D'ALERTE / RETOUR D'EXPERIENCE

- Diffusion de la décision de levée du niveau 3 ou 4 du plan départemental de gestion des vagues de chaleur
  - Débriefings, retour d'expérience
-

# **LE DISPOSITIF NATIONAL D'APPUI ET DE CONDUITE DE CRISE SANITAIRE**

**Madame COLLE (DGS)**

---

# Le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire

- En complément des actions locales mises en œuvre par les acteurs territoriaux sous le pilotage du préfet,
  - Dès lors que les niveaux de la vigilance météorologique orange (canicule) ou rouge (canicule extrême) sont déclenchés pour au moins un département,
  - Pilotage ministère de la santé, en lien avec le ministère de l'intérieur en fonction de la situation,
  - Mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, sous la coordination du ministère de la santé :
    - Synthèse sectorielle des actions réalisées localement par chaque service déconcentré
    - Synthèse départementale réalisée par chaque préfet et adressée au COGIC
    - Impacts sanitaires et actions mises en œuvre par les acteurs du système de santé remontés par chaque ARS au MSS
    - Ces différentes chaînes de transmission et de remontée de l'information sont présentées dans le guide d'aide à l'élaboration de la disposition spécifique ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur.
-



# Le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire

## ○ Focus vigilance rouge

- Le classement en vigilance canicule rouge est une décision nationale qui ne dépend pas uniquement du franchissement prévu des seuils départementaux, mais relève d'un process établi entre MF/SpF et la DGS,
  - Le classement en vigilance canicule rouge :
    - ✓ Ne peut concerner qu'un département déjà placé en vigilance orange,
    - ✓ Repose notamment sur un croisement de dires d'expert météorologue (évaluation du caractère inhabituel de la vague de chaleur et d'expert épidémiologiste (évaluation du risque sanitaire attendu en termes de surmortalité et franges de populations concernées), puis sur un échange avec la DGS pour la prise en considération d'éventuels éléments de contexte particuliers,
  - Des fiches d'aide à la décision sont mise à la disposition des acteurs territoriaux dans le guide ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur, pour les aider à objectiver la situation et fonder leurs éventuelles décisions en termes de restrictions d'activités si cela s'avérait nécessaire en dernier recours.
-

## Concomitance vague de chaleur et covid

- **Les mesures de gestion des épisodes de canicule dans un contexte de pandémie Covid-19** telles que précisées dans l'instruction interministérielle n° DGS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82 du 29 mai 2020 **restent applicables encore cette année**, et notamment :
    - Concernant la population générale : les recommandations visant à aider les collectivités territoriales à organiser l'accès et la présence dans les espaces collectifs rafraichis,
    - Concernant la prise en charge des patients en cas de fortes chaleur dans le contexte de l'épidémie de Covid : fiche pour les professionnels de santé,
    - Concernant les dispositifs de ventilation et de climatisation des établissements recevant du public :
      - ✓ De façon générale : les recommandations concernant les mesures à mettre en place par les prestataires en charge de l'installation et de l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation,
      - ✓ S'agissant des établissements de santé : les recommandations en matière de protection et de rafraichissement des locaux,
      - ✓ S'agissant des EHPAD : les recommandations sur l'organisation à mettre en place au sein des structures, selon qu'elles disposent ou non d'un système de climatisation collective centralisée,
-

# Concomitance vague de chaleur et covid

- Pour mémoire, l'ensemble de ces fiches est disponible sur le site internet du MSS : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaleur>

**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Coronavirus (COVID-19)**

**FICHE PROFESSIONNELS DE SANTE**

**RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN CAS DE FORTE CHALEUR DANS LE CONTEXTE DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19**

Durant la prochaine période estivale, la survenue de vagues importantes de chaleur pourrait compliquer les mesures liées à l'épidémie de Covid-19 en particulier si un nouveau confinement devait être mis en œuvre. Dans ce cadre, le HCSP a été saisi par la Direction générale de la santé et a rendu un avis relatif à la gestion de l'épidémie de Covid-19 en cas d'exposition de la population à des vagues de chaleur en date du 6 mai 2020.

**Principes généraux**

La crainte d'une éventuelle infection Covid-19 sur les lieux de soins ne doit pas obérer la mise en œuvre des mesures de prévention (notamment des locaux collectifs rafraîchis) et retarder la prise en charge des conséquences sanitaires de la canicule (coup de chaleur et déshydratation).

Il n'y a pas d'incompatibilité entre les mesures barrières recommandées pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 et les actions recommandées dans le plan canicule. Aucune ne peut être invalidée mais certaines doivent être adaptées du fait du contexte Covid-19.

Une attention particulière sera portée sur les aspects cliniques et de prise en charge diagnostique et thérapeutique des patients Covid-19 et/ou présentant des pathologies liées à la chaleur, notamment chez les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes à risque de fait de comorbidités, que ces patients soient en établissement de santé, en établissement médico-social ou à domicile ainsi qu'à l'adaptation thérapeutique éventuelle.

Face à un épisode de forte chaleur et malgré le contexte d'épidémie de Covid-19, les recommandations visant à prévenir les risques sanitaires chez les personnes âgées et autres personnes fragiles s'appliquent<sup>1</sup>. Il convient toutefois d'être vigilant sur les modalités du diagnostic et la prévention des complications liées à certains traitements.

En cas de pathologie Covid-19 les recommandations de prévention vis-à-vis de la chaleur continuent à s'appliquer et inversement en cas de pathologie liée à la chaleur, les mesures barrières continuent à s'appliquer.

<sup>1</sup> Repérer pour votre pratique « prévenir les risques sanitaires chez la personne âgée » : <https://www.solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites/2020/05/06/2020-05-06-01>

**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Coronavirus (COVID-19)**

**Établissements de santé : recommandations en matière de protection et de rafraîchissement des locaux en cas de survenue d'une vague de chaleur dans un contexte d'épidémie de Covid-19.**

Il est rappelé que la gravité sanitaire des épisodes de canicule ne doit pas être minorée en raison de craintes vis-à-vis du Covid-19. Aussi, les actions préconisées en cas de vague de chaleur doivent pouvoir être mises en œuvre dès lors que le renouvellement de l'air est préalablement assuré dans tous les lieux de vie de l'établissement.

La prévention des effets sanitaires de la chaleur passe, entre autres, par l'adoption à la fois de mesures de protection et de refroidissement des espaces d'accueil des patients à l'intérieur des établissements de santé, et a fortiori s'il s'agit de patients confirmés Covid-19. Ces mesures peuvent être mises en œuvre dès lors que le renouvellement de l'air est préalablement assuré dans tous les lieux de vie de l'établissement.

Elles sont complémentaires des mesures barrières (distanciation entre les personnes d'au moins un mètre, etc.) visant à réduire la transmission du virus SARS-CoV-2.

**1- Pré-requis : le renouvellement de l'air des espaces intérieurs**

Le renouvellement<sup>1</sup> de l'air des locaux est une obligation réglementaire d'autant plus importante dans le contexte d'épidémie de Covid-19. Il est assuré par des systèmes de ventilation (ventilation par conduits à tirage naturel et VMC<sup>2</sup>) qui permettent d'accroître l'amplitude d'air « neuf » et l'extraction de l'air dit « vicié ».

Étant donné que ces dispositifs fonctionnent par extraction, la contamination d'une pièce par un autre, via le réseau collectif de ventilation, est donc peu probable<sup>3</sup>.

Aussi, les dispositions suivantes continuent de s'appliquer en cas de vague de chaleur.

<sup>1</sup> Par apport d'air « neuf » et évacuation de l'air ayant séjourné dans la pièce.  
<sup>2</sup> La VMC ou ventilation mécanique centralisée est assurée par un dispositif comprenant un groupe moto-ventilateur qui permet d'extraire mécaniquement l'air vicié de la pièce et de le rejeter à l'extérieur via des conduits d'évacuation.  
<sup>3</sup> Avis du HCSP du 17 mars 2020, relatif à la réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2 par la ventilation et la gestion des effluents des patients COVID-19.

**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Coronavirus (COVID-19)**

**A l'attention des directeurs d'établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

Informations sur l'organisation à mettre en place au sein de l'établissement en cas de survenue de vague de chaleur en période de pandémie de COVID-19

Établissement disposant d'un système de climatisation collective centralisée

En cas de survenue d'une vague de chaleur en période de pandémie de COVID-19, les mesures du plan national canicule relatives à l'accueil, voir la pite en charge, des personnes âgées au sein des établissements d'hébergement, sont adaptées.

Ainsi, les mesures organisationnelles suivantes sont recommandées :

**1/ Chaque résident contaminé par le COVID-19, ou présentant des signes d'une possible infection COVID-19 reste seul dans sa chambre<sup>1</sup>, dont la porte reste fermée.**

Pour ces résidents, il convient de :

- fermer les volets aux heures les plus chaudes de la journée ;
- étudier la possibilité d'ouvrir les fenêtres pendant la nuit, sans remettre en question la sécurité des résidents ;
- aérer la chambre au moins 2 fois par jour dès lors que la température extérieure est inférieure à la température intérieure, en ouvrant en grand les fenêtres 10 à 15 minutes et en gardant la porte fermée ;
- mettre en place les mesures de refroidissement corporelle (voir en annexe 1)
- faire effectuer par du personnel formé, sous la responsabilité du cadre de santé, un bionettoyage quotidien des sols et des surfaces, en maintenant la porte de la chambre fermée (voir en annexe 2).

Dans l'hypothèse où le système de climatisation collective serait déficient, ne pas installer de ventilateur individuel dans la chambre si le résident n'est pas en mesure de l'arrêter avant qu'une autre personne n'entre dans la chambre.

Ces différentes mesures donneront lieu à l'établissement de protocoles opérationnels par le cadre de santé, validés par le médecin coordonnateur et l'équipe de direction.

<sup>1</sup> Vous vous assurez au préalable que l'air de la chambre n'est pas recylé vers d'autres locaux ou pièces de l'établissement.

# Le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire

- En termes de communication
    - Activation du numéro vert « canicule info services »,
    - Relais sur les réseaux sociaux,
    - Partenariat avec les entreprises de transports et les autorités en charge des mobilités et des transports,
    - Mobilisation éventuelle des radios d'autoroutes et des panneaux à message variable,
    - Réquisition des médias, pour la diffusion de spots télé et radio (SpF)
-

## REFONTE DU DISPOSITIF DE MARKETING SOCIAL

### « PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES LIÉS À LA CANICULE »

24 juin 2021

## OBJECTIF DE SANTE PUBLIQUE

Limiter l'impact sanitaire (coup de chaleur, déshydratation) et en premier lieu sous ses formes les plus sévères (hospitalisations et décès) d'une canicule.

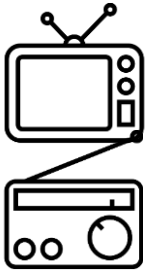
## OBJECTIFS DE COMMUNICATION

Faire comprendre que **tout le monde est concerné** par la canicule et ses éventuelles conséquences graves

- Rappeler les **signaux d'alerte d'un coup de chaleur ou d'une déshydratation.**
- Rappeler les **gestes de prévention à adopter.**

## CIBLES

Grand public et surtout les personnes les plus vulnérables : femmes enceintes et parents de jeunes enfants, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes de plus de 65 ans (jeunes séniors et personnes âgées de plus de 75 ans)



## TV et radio

Profiter de la puissance des mass média pour toucher un maximum de monde

**Quand** : réquisition des médias pendant une alerte canicule



## Digital

Diffuser des messages géolocalisés à des publics spécifiques

**Quand** : tout au long de l'été pendant les vigilances orange

## Diffusion des outils

Outiller nos partenaires (ex. affiche)

**Quand** : envoi avant juin pour diffusion tout au long de l'été



## Nouveau – Partenariats

Publics habitant des logements très fortement exposés aux fortes chaleurs

Ex. CCLV

**Quand** : en cours





**N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.**

لا تنتظروا ظهور الآثار الأولى للحرارة الشديدة.

HAUX DE TÊTE    CRAMPES    NAUSÉES

نحوًا لتسكّم

**Protégez-vous**

RESTEZ AU FRAIS    BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 (appel gratuit) malin.fr • MétéoFrance

REPUBLICA ITALIANA

Santé publique France

Don't wait for the first signs of the heatwave.

HAUX DE TÊTE    CRAMPES    NAUSÉES

نحوًا لتسكّم

**Protect yourself**

KEEP COOL    DRINK WATER

IF YOU FEEL SICK, CALL 15

For more information: 0800 06 66 (free call) malin.fr • MétéoFrance

**Pendant les fortes chaleurs**

**Protégez-vous**

RESTEZ AU FRAIS    BUVEZ DE L'EAU

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Portez les vêtements faciles à porter, aérez-les.

Mais il est important de protéger son corps

Prenez soin de votre peau

Évitez les activités sans effort

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 (appel gratuit) malin.fr • MétéoFrance



# TOUR DE TABLE DES ACTEURS

---

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

---